

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Laurent BERNAT, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Vivien GUIRAUD

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n° 13-2019

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019**

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et rappelle qu'il lui appartient de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition et de reconduire pour 2019 les taux votés en 2018:

Taxe d'habitation	4,72 pour cent
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 pour cent
Taxe foncière (non bâti)	40,71 pour cent

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2019 : taxe d'habitation : 4,72 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 %, taxe foncière (non bâti) : 40,71 %

Vote des conseillers municipaux : Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

